

Les temps du social

Revue du groupe de recherche en histoire du service social

Nouvelle série n° 23 - Juillet 2023

« Les assistantes sociales en 1970 : contribution à la
sociologie d'une profession » - Enquête INSERM, 1972

Edito

Les années 1970, comme dans d'autres domaines, furent intellectuellement et conceptuellement très productives sur le champ du travail social. En 1972, la renommée revue *Esprit* y consacre d'ailleurs un numéro spécial : « Pourquoi le travail social ? »¹. De plus, une nouvelle génération d'étudiantes en service social et de jeunes professionnelles participent au mouvement de mai 68 accélérant ainsi des remises en question et des processus d'évolution du métier déjà en germe. C'est donc deux ans à la suite des événements de mai que Noëlle Courtecuisse, assistante sociale chef chargée d'étude à l'INSERM, et Lucien Brams, sociologue, ancien directeur de la MIRE², dressent dans l'étude publiée par l'INSERM en 1972, un panorama exhaustif du métier d'assistante sociale.

N. Courtecuisse précise le but poursuivi dans un article de la revue française de service social : « Avant de transformer et pour transformer, il faut d'abord connaître »³. Cet exergue semble dire que les commanditaires de cette étude ont pour projet d'étudier cette profession et son utilité pour d'éventuelles décisions ou réformes à venir. L'utilisation de cette étude et de ses conclusions par le législateur ou les pouvoirs publics demeure cependant à étudier et approfondir. Néanmoins, il nous a semblé pertinent de partager cet arrêt sur image d'une profession née dans l'entre-deux-guerres. N. Courtecuisse introduit l'étude dans un article de la revue *Rencontre* du Mouvement chrétien des professions sociales. Elle y indique que la profession « affronte des difficultés qui semblent atteindre ses finalités, son organisation, son efficacité ». Elle rappelle que ce métier est né « d'une lente transformation d'une activité altruiste à une profession réglementée ». Elle désigne trois évolutions majeures impactantes : l'application de la législation sociale et des droits, la recherche de nouvelles méthodes dans la relation aux individus et la naissance d'autres professions pour certaines tâches.⁴ Selon les deux auteurs de l'étude, le malaise de la profession est bien installé...

Au vu de la richesse de cette étude, tant dans la description sociologique d'une profession que dans l'image ressentie qu'elle se fait d'elle-même, et compte tenu également des résonances avec la situation d'aujourd'hui et la perte d'attractivité de ce métier, nous avons choisi d'y consacrer deux numéros entiers des Temps du social. Le

Comité de rédaction

Corinne M. Belliard
Nathalie Blanchard
Patrick Lechaux
Henri Pascal
E. Ollivier
**Dossier coordonné
par Laurent Thévenet**

Sommaire

Présentation du dossier p. 2

Enquête sur les assistants de service social «*Les assistants de service social. Contribution à la sociologie d'une profession*»

N. Courtecuisse et L. Brams.
Introduction p. 4

N. Courtecuisse, Recherche sur la profession d'assistante de service social p.7

Le « malaise » des assistantes de service social,
N. Courtecuisse, Assistante Sociale p.15

Enquête INSERM, extraits du chapitre 1 p.23

1 *Esprit*, numéro spécial mai juin 1972, *Pourquoi le travail social ?*

2 Mission interministérielle de la Recherche (MIRE)

3 Noëlle Courtecuisse, *Recherche sur la profession d'assistante de service social*, *Revue française de service social*, numéro 97, janvier 1973, pages 2-10.

numéro 23 intègre une présentation de l'étude, des extraits du chapitre I, l'article de N. Courtecuisse publié dans la revue *Rencontre* « Malaise dans le service social » et un texte paru dans la revue de l'ANAS où Noëlle Courtecuisse résume l'étude en y apportant des éléments de questionnement complémentaires. Le numéro 24 portera sur les chapitres II et III et la conclusion de l'étude.

Laurent Thévenet

1970 : Contribution à la sociologie d'une profession

Présentation du dossier

L'étude s'intitule « Les assistantes sociales en 1970 : contribution à la sociologie d'une profession ». Selon Noëlle Courtecuisse, la « contribution » devait être une composante d'un triptyque portant sur les besoins de la population générale et l'avis des organismes employeurs. Seule, semble-t-il, l'étude sur les assistantes sociales a été réalisée, complétant une étude de 1967 sur un seul département concernant les besoins de santé. Malgré cela et, au final, c'est une photographie très détaillée de la profession et, déjà, du malaise irrigant une profession mal connue et peu reconnue. Le matériel recensé est une véritable mine d'or pour l'histoire du service social et de ses actrices. L'étude fut réalisée à partir de deux échantillons : 3 000 professionnelles en activité en 1970 et 500 étudiantes (promotion 1970) des 49 écoles existantes. En 1970, 18 782 femmes et 74 hommes exerçaient la profession.

Trois chapitres composent cette étude sur la profession. Un quatrième, non repris ici, porte spécifiquement sur les étudiantes de service social. Les trois parties offrent une vue très complète sur ces professionnelles mais également sur l'exercice du métier, le devenir professionnel et les souhaits d'évolution du métier.

Le premier chapitre est une description clinique des caractéristiques sociologiques des assistantes sociales tels que l'origine sociale, l'âge, le statut matrimonial, le niveau d'étude ou les faits marquants ayant exercé une influence sur l'orientation professionnelle. L'étude apporte sur

certaines données des éléments éclairant de comparaison avec d'autres catégories de population (ouvrières, cadres...).

Le deuxième chapitre porte sur la vie professionnelle. Nous pouvons citer plusieurs thèmes : l'âge d'entrée dans le métier, les raisons du choix de la profession, la structure et la répartition de la profession, l'appartenance au métier des cadres, les liens hiérarchiques, les salaires, la syndicalisation, les revendications, la stabilité professionnelle, la pluridisciplinarité, le travail en équipe, les méthodes utilisées, les formations dispensées, les motifs d'intervention, les problèmes sociaux rencontrés, le degré de satisfaction et d'adaptation et, pour finir, les désirs de reconversion existants.

Le troisième chapitre traite de l'image et de la perception que les assistantes sociales ont d'elles-mêmes et celles qu'elles prêtent à la société en général. L'étude tente d'analyser l'adéquation existant entre les fonctions remplies et celles auxquelles elles aspirent. Enfin, il pose la question du devenir professionnel vu par les intéressées et les réformes souhaitées.

En conclusion de l'étude, les auteurs semblent regretter que malgré l'unanimité des assistantes sociales à souhaiter une évolution de la profession, peu de propositions soient sorties du questionnaire prévu à cet effet. Ils précisent : « Force est de constater l'insuffisance des suggestions recueillies, le manque d'imagination et l'absence de

4 *Rencontre*, Cahier du travailleur social, numéro 2-3, automne 1972.

systematisation des idées exprimées »⁵. Ils nuancent en précisant que : « L'assistant de service social est un praticien qui a besoin de relier sa pratique à une théorie. L'ambiguïté du mot social, le manque de liaison entre le niveau du décideur et les professionnelles, le peu d'articulation et de coordination entre les services et également dans les activités de chacun, gênent la profession pour conceptualiser son action. Et pourtant, il lui faut dégager ses lois qui constitueront les fondements théoriques sur lesquels s'appuieront enseignement et pratique.⁶ » Les auteurs voient dans cette enquête le besoin d'une nouvelle définition de la mission de service social. Noëlle Courtecuisse note que les assistantes sociales envisagent leur adaptation permanente mais subissent des freins tels que la désuétude d'une pratique basée sur l'expérience et conditionnée par des valeurs morales et l'absence de définition précise de l'action sociale encore une fois citée.

La conclusion résume aussi les évolutions sociologiques de la profession qui attire plus qu'autrefois les classes modestes et dont les jeunes professionnelles se marient bien davantage. Mais des caractéristiques subsistent telle l'importante participation à des mouvements de jeunesse. Si un malaise est constaté dans l'exercice professionnel, il ne semble pas dépassé selon les auteurs. En effet, selon eux, les assistantes sociales souffrent de leur manque de moyens, alors qu'elles souhaitent plus d'efficacité à leurs actions. Elles vivent trop leurs difficultés pour être en mesure de les dominer. Le manque de propositions concrètes formulées en témoigne. Le terme de crise, aujourd'hui plébiscité pour désigner la période actuelle, n'est pas repris formellement, le terme de malaise, par contre, apparaît souvent. Malaise, signe avant-coureur de la crise ?

L'ensemble de l'étude est consultable à la demande en s'adressant au GREHSS.

Tous nos remerciements à Hélène Chambefort, responsable des archives de l'INSERM pour son accueil et sa contribution.

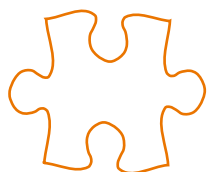
Laurent Thévenet

5 Noëlle Courtecuisse, chapitre 3, page 12 de ce chapitre.

6 Op. cit.

PAR NOËLLE COURTECUISSÉ ET LUCIEN BRAMS.

PUBLICATION I.N.S.E.R.M. 1972



INTRODUCTION

L'intérêt d'une approche sociologique de la profession d'assistante sociale est contenu dans les mêmes termes que définit cette étude. A l'origine, l'assistante sociale, « dame d'œuvre », appelée à secourir les couches les plus défavorisées de la population, se recrute dans les milieux aisés ; bénévole, elle n'exerce pas un métier, mais se consacre à une tâche charitable qui répond à une vocation. Progressivement se dessine un processus—dont les rapports avec l'évolution de la société française reste à élucider—qui tend à transformer en profession (statut, carrière, hiérarchie, salaire, fonction, règles d'avancement) une activité au début essentiellement altruiste.

Les stades de cette évolution sont d'autant plus intéressants à saisir, qu'ils interfèrent avec les finalités, les modalités d'intervention, les aspirations.

Les concepts même d'assistance et de services ont pris une dimension nouvelle :

L'assistant n'est plus seulement celui qui apporte une aide aux déshérités mais aussi celui qui, exerçant une profession auxiliaire, seconde les détenteurs des pouvoirs d'orientation et de décision

La notion de service, qui a toujours été et demeure ambiguë, évolue de même ; elle passe de l'aide individuelle à une fonction dans l'État ou dans ses institutions... Assurer une meilleure application de la législation sociale en

conseillant l'individu, en l'éclairant sur ses droits et ses devoirs, devient l'un des objectifs du service social. Dans le même temps, le développement des sciences

humaines conduit à rechercher de meilleures techniques de relation, tant sur le plan individuel que sur celui du groupe et de la communauté.

C'est ainsi que se dégage une notion d'action globale, prenant en compte les interférences de l'individuel et du collectif ; notion qui reste tributaire des options philosophique et politique,

des services ou de celles des travailleurs sociaux qui s'y emploient.

L'étude des déterminants de la politique sociale est alors mise en question : qu'est-ce que le social ? Comment définir les droits de l'individu et ceux de la communauté ? Que signifient les problèmes sociaux qui mobilisent la société à un moment ou un autre ? Quelles sont les instances qui auront à définir, dans la réalité sociale, les actions prioritaires qui requièrent l'intervention du service social ; autrement dit, quelles sont les besoins auxquels aura répondre le service social ?

Autant d'interrogations auxquelles il sera sans doute difficile de répondre, mais dont

l'importance justifie les investigations entreprises.

La diffusion des résultats de cette enquête auprès des organismes responsables et des assistants sociaux devrait contribuer à encourager une prise de conscience et une prise en charge collective des problèmes que connaît le service social dans son ensemble. Il était en effet désigné par ses employeurs et ses agents comme traversant une crise, affrontant des difficultés qui touchent ses finalités, son organisation, son efficacité.

Il fallait bien et c'est sans doute le motif décisif de l'étude, qu'une enquête s'efforçât de vérifier la réalité et l'étendue de cette crise et de constater si les professionnels en avaient ou non conscience.

Un certain nombre d'hypothèses ont largement commandé la nature des thèmes évoqués dans le questionnaire soumis à un échantillon des assistants sociaux en exercice ; il est bon de les rappeler brièvement :

— dans la mesure où il s'agit d'une population constituée de professionnels d'âges différents, formés à diverses époques, dans des contextes historiques, plus ou moins contrastés, périodes de paix ou de guerre, de conquêtes sociales, etc. et entrés en activité à des moments différents de l'évolution de la société, il a été considéré que le service social pouvait être constitué de sous-ensembles de générations ayant chacun sa conception du travail, son type de formation, ses préoccupations propres. L'hypothèse étant que dans ces conditions, le système « service social » devait avoir beaucoup de difficultés à s'organiser en un ensemble cohérent.

Les tendances croissantes vers la spécialisation, la division des tâches, la répartition des travailleurs sociaux selon la nature de leurs fonctions sont apparus, comme pouvant faire obstacle à la cohésion du service social.

À ces tendances s'ajoutent :

L'éclatement en de multiple organisme, public, para public, et privé, nouvelle cause de dispersion, les essais de coordination des services sociaux (décret du 7 janvier 1959) n'ont abouti que dans un nombre limité de départements.

La coexistence de dispositifs mis en place à des époques différentes pour faire face institutionnellement à des problèmes de l'heure très diversifiés.

Autant de facteurs auxquels se heurte probablement le service social pour définir ses finalités et s'organiser dans une perspective d'ensemble suffisamment efficace pour répondre aux besoins d'aujourd'hui et pour se préparer à affronter les problèmes sociaux actuellement en gestation.

Par ailleurs, le caractère auxiliaire de la profession, la dépendance dans laquelle elle se trouve par rapport à des instances qui l'utilisent, et qui la connaissent plus ou moins bien, sont apparus comme déterminant pour expliquer la crise que traverse le système.

Il paraissait indispensable de mesurer chez les professionnels eux-mêmes le degré de conscience qu'ils pourraient avoir des difficultés rencontrées par le service social. Dans l'hypothèse d'un malaise ressenti, plus ou moins référé par eux à des causes précises touchant l'organisation, les structures, la hiérarchie, les finalités, les moyens réels d'intervention, il était intéressant de connaître la nature de leur réaction : repli sur leurs tâches quotidiennes, fuite de la profession, recherche d'une amélioration de la situation.

Toutes ces considérations étaient, bien entendu, suspendues à l'existence ou à l'absence de crise objective.

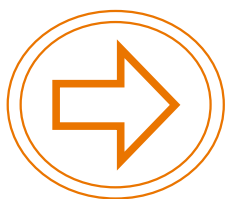
L'enquête dont nous présentons les résultats ci-après doit être considérée comme un dispositif mis en place pour en rendre compte. Elle devrait être complétée par une recherche auprès des

organismes employeurs et par une étude historique sur les relations entre le service social et les politiques sociales successivement adoptées pour la population française.

L'enquête a été réalisée auprès des assistants sociaux exerçant leur profession au 1er janvier 1970 sur l'ensemble des départements français, un recensement général de la population d'assistant sociaux avait permis d'en dénombrer 18 921.



Source gallica.bnf.fr / CEDIAS - Musée social



Noëlle Courtecuisse, *Recherche sur la profession d'assistante de service social*

Revue française de service social, numéro 97, janvier 1973

Cette enquête concernait les assistants de Service social exerçant leur profession au 1er janvier 1970 sur l'ensemble du territoire français, et les étudiants de troisième année des 49 écoles de Service social (promotion 1970). Elle fut réalisée à partir de deux échantillons : 3.000 professionnels et 500 étudiants. Délibérément il ne sera abordé, dans cet exposé, ni les hypothèses de recherche, ni la méthodologie de l'enquête, seule sera rapportée une partie des résultats, celle ayant trait A LA VIE PROFESSIONNELLE pour laquelle 1.363 professionnels ont répondu.

A) STRUCTURES ET CARACTERISTIQUES DE LA PROFESSION.

I. — ORGANISMES EMPLOYEURS

Le Service social, est parti d'un effort de bienfaisance privée, puis d'une organisation des Pouvoirs publics pour mettre en œuvre une politique de prévention sanitaire et sociale. De ce fait, on se trouve actuellement en présence d'un réseau de services sociaux tant publics que privés extrêmement diversifié, dont les vocations primitives ne correspondent plus nécessairement aux besoins actuels.

Répartition des assistantes sociales selon l'âge et l'organisme employeur

Ages / organismes employeurs	Public en %	Semi-public en %	Privé en %
20-29 ans	16	25.5	16
30-39 ans	24	25.5	23.5
40-49 ans	32	32	29
50ans et +	28	20	31.5

Répartition des AS selon la nature des organismes employeurs

	Effectif	Pourcentage
Etat	176	13
Collectivités publiques	502	37
Semi-public	355	26
Entreprises	114	8.2
Associations privées	213	15.6
Non précisé	3	0.2
	1363	100

Les Services sociaux semi-publics, de création plus récente, sont ceux qui possèdent les plus jeunes diplômées. Les services publics et privés ont sensiblement la même image : 60 de leurs assistantes sociales sont âgées de plus de 40 ans. ⁷

⁷ Les services sociaux de l'Etat et ceux des collectivités publiques ont été regroupés en « public », et les entreprises et associations privées en « privé »

II. — FONCTION ACTUELLE.

Le Service social, recouvre diverses fonctions : — les assistantes sociales polyvalentes de secteur, — les assistantes sociales polyvalentes de catégorie, — les assistantes sociales spécialisées. On entend par polyvalente de secteur celle qui, dans un secteur géographique donné, intervient auprès des individus et des familles résidant dans ce secteur pour l'ensemble des problèmes les concernant, notamment les problèmes médicaux, sociaux, économiques, psychologiques. L'assistante sociale de catégorie intervient également pour un ensemble de problèmes, au même titre que la précédente, mais elle exerce son activité au profit d'une catégorie de bénéficiaires (par exemple, les ressortissants de l'armée, ou de certaines entreprises). L'assistante sociale spécialisée appartient à un service dont l'action est spécialisée soit en fonction d'un problème (ex : Service social de santé mentale), soit en fonction d'un groupe de population et des problèmes spécifiques à ce groupe (ex : service social universitaire).

Répartition selon les fonctions

	Effectif	Pourcentage
Polyvalente de secteur	298	21.9
Polyvalente de catégorie	245	18
Spécialisées	636	46.6
Autres	181	13.3
Non précisé	3	0.2
	1363	100

La proportion d'assistantes sociales spécialisées par rapport à l'ensemble est de loin la plus importante (environ la moitié de l'effectif global). Soulignons également l'anomalie de certaines carrières, démontrée par le gain mensuel inférieur à 2.000 F perçu par la moitié de la tranche de 50 à 59 ans.

III. — SITUATION MATERIELLE.

Répartition du salaire mensuel selon l'employeur (salaire de 1970)

Salaire Employeur	/	Public En %	Semi- public En %	Privé En %
Moins de 2000 F. par mois		90	62	65
Plus de 2000 F. par mois		10	38	35
		100	100	100

Les assistantes sociales des services semi-publics qui sont parmi les plus jeunes, sont les mieux rétribuées. Quant aux Services publics, ils offrent à leur personnel les perspectives les plus restreintes.

Adhésion syndicale

	%	%
Non	49.5	
Oui adhérente	39	
Oui militante	5	48
Oui responsable	4	
Non réponse	2.5	

La population d'assistantes sociales se partage pratiquement en deux sous-ensembles égaux : les syndiqués (48 %) et les nonsyndiqués (49,5 %).

Age	20-29	30-39	40-49	50-59	60 et +
Pourcentage de syndiqués	42	48	52	50	40

L'examen des pourcentages de syndiquées par classes d'âge, fait apparaître une image de jeunes se rapprochant nettement plus de celle des aînées que des classes intermédiaires, les plus syndiquées étant les assistantes sociales de 40 à 49 ans.

Pourcentage d'assistantes sociales syndiquées selon l'organisme employeur

Organismes	Public Etat	Public Département
Pourcentage de syndiqués	66	47

L'analyse par organisme employeur montre que les assistantes sociales d'entreprises sont, de très loin, les moins syndiquées (24 %) alors qu'à l'inverse celles du cadre d'Etat représentent le plus fort pourcentage (66 %).

D'autre part, il a été observé que parmi les syndiquées, celles du secteur semi-public et des associations privées assumaient davantage de responsabilités, puisque près du quart de leur effectif signale être militant ou responsable. L'étude de l'adhésion syndicale par rapport à la fonction remplie par l'assistante sociale donne un résultat peu diversifié. Il semble que les spécialisées soient un peu moins attirées par l'action syndicale (44% de syndiquées) que les autres catégories : polyvalente de secteur (50 %), polyvalente de catégorie (53 %). Par ailleurs, les assistantes sociales semblent peu impliquées dans la politique : 4% adhèrent à un parti. Mais à défaut d'information sur le comportement d'autres professionnelles, ce taux ne peut être valablement apprécié.

Revendications

Les assistantes sociales avaient été interrogées sur l'opportunité de revendiquer pour de meilleurs salaires. Plus de 85 ont répondu par l'affirmative. Le problème est de savoir s'il ne s'agit pas là d'un vœu pieux ; l'exploration sur les conduites revendicatives n'a pu être faite dans le cadre de cette enquête par questionnaire ; les seules questions s'y rapportant très grossièrement sont celles touchant l'appartenance à un parti politique (4% d'appartenance) et à un syndicat (48 %) dont seulement 9% de militantes.

Quoi qu'il en soit, compte tenu du poids historique qu'a pu avoir sur la profession son côté « vocationnel » et du peu d'intérêt avoué pour les préoccupations d'ordre matériel, cette attitude pourrait être, elle aussi, interprétée comme l'un des traits de la mutation de la profession, c'est-à-dire un processus de « professionnalisation » et un dégagement d'une idéologie qui était appuyée très largement sur les valeurs de charité et d'exemple.

B) EXERCICE DE LA PROFESSION.

Il s'agit là d'un essai d'analyse établi uniquement à partir de l'opinion des assistantes sociales. Il reste bien entendu qu'une étude de ce thème devrait comporter des interviews auprès des familles bénéficiaires du Service social et des organismes qui l'utilisent ; mais tel n'était pas l'objectif de cette enquête.

1. — ORGANISATION DU TRAVAIL

Programme des activités

Programme des activités	Pourcentage
Pas de programmation	19
Programmation par directeur de service	2
Programmation par supérieur direct	3
Programmation par directeur de service ou supérieur direct	2
Programmation par supérieur direct avec l'assistante sociale	17
Programmation par l'assistante sociale seule	52
Non réponse	5

On constate que l'assistante sociale programme seule ses activités dans 52 % des cas. Si l'on ajoute les quelques 19 % de cas sans programmation, on voit que pour 71 % d'entr'elles aucune intervention de supérieur

hiérarchique n'existe : — Le directeur de service n'intervient que dans 2 % des cas, et le supérieur direct dans 20 % des cas, si l'on tient compte des 17 % en collaboration avec l'intéressée.

Attitude de la hiérarchie en cours d'exécution de programme.

	Pourcentage
Assistante sociale laissée à elle-même	47
Aidée par son supérieur	16
Contrôlée régulièrement par lui	6
Contrôlée occasionnellement	17
Autre	1
Non réponse	13

Bilan d'activités

Participation du supérieur au bilan d'activité des assistantes sociales

	Pourcentage
Aucune participation	42
Occasionnellement	40
Systématiquement	14
Non réponse	4
	100

L'ensemble de ces données met l'accent sur l'autonomie de l'assistante sociale dans l'organisation de son travail et l'exercice de ses fonctions. Cette autonomie peut être interprétée comme un relatif abandon. Toutefois, il est intéressant de mesurer parallèlement comment elle-même accepte l'idée d'un contrôle.

Activités susceptibles de faire l'objet d'un contrôle

Opinions / Activités	Courrier / Rapport en %	Visite / Permanence en %
Normal	59	16
Anormal	27	57
Autre	4	10
Non réponse	10	17
	100	100

Les assistantes sociales supportent mal l'idée d'un contrôle de leurs visites sociales et des permanences qu'elles assurent (16 % seulement le qualifient de normal). Par contre, près de 60 % sont d'accord pour que leur courrier et les rapports qu'elles établissent soient vérifiés. Autrement dit, elles admettent un regard sur leurs tâches administratives, mais sont beaucoup plus réticentes pour ce qu'elles considèrent comme l'essentiel de leur travail : les contacts humains.

II. — METHODES DE SERVICE SOCIAL.

Choix préférentiel des méthodes de Service social. C'est vraisemblablement parce que les activités qu'elles mènent, la formation qu'elles ont eu les préparent au traitement des cas individuels que le plus grand nombre d'entre elles orientent leur choix vers cette méthode (47 %).

Le peu de réponses portant sur le « groupe » et la « communauté » reflètent l'acceptation implicite du fonctionnement actuel du Service social, à moins que ces méthodes soient simplement mal connues. Notons cependant l'intérêt pris pour la recherche en Service social qui fait mesurer le prestige de la recherche mais peut-être aussi le désir de fonder l'action sur une meilleure connaissance de la réalité.

L'étude des réponses suivant la fonction occupée par les intéressées et l'organisme qui les emploie, révèle quelques différences. Les assistantes sociales polyvalentes de secteur sont plus nombreuses à exprimer le désir d'acquérir des méthodes de groupe et de communauté (26 %). La recherche en Service social semble attirer proportionnellement plus les assistantes spécialisées (17 %), et l'administration en Service social les assistantes sociales chefs (12 %).

Quant à la méthode des cas individuels, elle est davantage souhaitée par les assistantes sociales de catégorie (55,5 %). Par ailleurs, il existe des variantes suivant les employeurs, plus spécialement avec le secteur privé. Dans ce secteur, l'appel à la méthode des cas individuels a le taux le moins élevé (38,5 %) alors qu'il est de 51 en « semi-public » et de 48 % dans le secteur public.

III. — FORMATION COMPLEMENTAIRE.

30 % des assistantes sociales de l'échantillon ont reçu une formation complémentaire, mais ce pourcentage varie beaucoup suivant l'organisme employeur.

Diverses formations reçues selon l'employeur ⁵

Formation / Employeur	Etat en %	Collectivités publiques en %	Semi-public en %
Formation en service social	20	15	50
Initiation à la fonction	2	3	21
« Méthode »	14	10	19
« Cadres »	4	2	10
Autre formation ⁶	11	5	3
Aucune formation	72	82	54

⁵ Les pourcentages vont au-delà de 100 car certaines assistantes sociales ont suivi plusieurs formations.

⁶ Il s'agit de formations de caractère général ne se rapportant pas au service social.

Le personnel des collectivités publiques est celui où la formation complémentaire est la plus rare (15%) en opposition à celui des services semi-publics où elle est la plus fréquente (50 %). Ces derniers sont ceux qui, proportionnellement, ont les assistantes les plus initiées à leur tâche, relativement les plus formées aux méthodes

(environ 1 sur 5), tout en ayant également les cadres les plus préparés à leur rôle. Ils sont également ceux possédant le plus grand nombre d'assistantes sociales ayant suivi plusieurs formations (7 %), avec les associations privées.

IV. — MOTIFS D'INTERVENTION DU SERVICE SOCIAL.

Demandes les plus courantes parvenant au Service social.

Demandes	Pourcentage
Ressources	21
Formalités administratives et juridique	21
Santé physique	15
Aide psychologique	14
Santé mentale	10
Education	6
Logement	4
Loisirs, vacances	1
Autres et non réponse	14

Ils ont été envisagés d'une part en fonction des demandes exprimées au Service social par la population ou par les services, d'autre part en fonction de ceux recensés par les assistantes sociales au cours de leur travail.

Dans la plupart des cas, l'assistante sociale joue le rôle d'intermédiaire entre l'individu et les institutions (enquête, aide à la constitution du dossier, information sur les solutions, etc.). Les demandes, qu'elles soient directes ou qu'elles passent par le truchement d'intermédiaires, sont d'abord référées à des problèmes touchant les conditions de vie matérielle (25 % pour les ressources et le logement). A peu près au même niveau se situent les motifs d'intervention pour raisons de santé (25 % pour la santé physique ou mentale). Les problèmes de santé constituant le quart des appels, on peut - se demander pourquoi, dans ce cas, beaucoup

d'assistantes sociales souhaitent ne plus avoir à intervenir dans les actions médico-sociales ? Il aurait fallu pouvoir approfondir ce point et déceler si les intéressées rejettent la forme actuelle du travail médicosocial, ou le font.

C) ATTITUDES DES ASSISTANTES SOCIALES A L'EGARD DE LEUR PROFESSION.

I. — SATISFACTION DANS L'EXERCICE DE LA PROFESSION.

Aspect de la fonction	Degré de satisfaction		Degré d'insatisfaction	
	Totalement en %	A peu près en %	Plutôt insatisfait en %	Très insatisfait en %
Responsabilité	16	62	17	2
Charge de travail	9	49	30	9
Nature des charges confiées	13	54	25	5
Fins poursuivies par l'organisme	12	48	27	7

Une majorité assez confortable se déclare en gros satisfaite tant des responsabilités qui lui sont confiées que de la nature des tâches à accomplir. Plus du tiers marque une insatisfaction relative ou franche pour tout ce qui touche aux finalités poursuivies par l'organisme (34 %). Partiellement satisfaites de leurs responsabilités et de la nature des tâches à exécuter, les assistantes sociales regrettent par ailleurs leur manque d'efficacité dans l'action (63 %) et leur faible participation au mieux-être de la collectivité (60 %). Plusieurs hypothèses sont possibles : — ou bien, les assistantes sociales se contentent de leur activité quotidienne mais doutent de leur action à long terme, — ou bien, l'habitude aidant, elles s'interrogent moins sur leur efficacité. L'étude par classes d'âge confirmerait d'ailleurs cette dernière éventualité, particulièrement en ce qui concerne

les tâches et les fins poursuivies par l'organisme employeur, puisque le degré de satisfaction croît avec l'âge.

Degré de satisfaction dans divers aspects de la fonction selon l'organisme employeur

Organisme employeur / Etat	Collectifs publics en %	Semi-public en %	Entreprises
Degré de satisfaction			
Charge de travail	53	49	61
Nature des tâches	66	62	64
Fins poursuivies par l'organisme	62	54	57

Le point de vue des assistantes sociales des associations privées reflète, quel que soit l'aspect de la fonction, une plus grande satisfaction que celui de leurs collègues; c'est également le cas des assistantes sociales d'entreprises, sauf en ce qui concerne les fins poursuivies par leur employeur auxquelles elles ne semblent pas adhérer. Quant aux assistantes sociales du secteur public, elles se déclarent globalement moins satisfaites que les autres, notamment pour les charges de travail.

II. — STATUT SOCIAL.

Les assistantes sociales ont été interrogées sur le degré d'adéquation entre leur formation et leurs responsabilités professionnelles d'une part, et la place qu'elles occupent dans la société d'autre part.

Degré d'adéquation entre le statut social, les études faites et les responsabilités confiées.

Le statut social est-il en rapport avec :	Oui en %	Non en %	Non réponse en %	Total en %
Les études faites...	15	79	6	100
Les responsabilités confiées...	11	83	6	100

Les réponses à cette question montrent un des aspects du « malaise » de la profession. Les assistantes sociales sont profondément insatisfaites du statut dont elles jouissent. Il leur semble que, compte tenu de la durée et du niveau des études qu'elles ont faites et aussi des actions dont on les rend responsables, la société en général, et les professionnels avec lesquels elles sont en contact, ne les estiment pas à leur juste valeur.

Possibilités d'interventions dans l'élaboration d'une politique sociale.

Lorsqu'on demande aux assistantes sociales s'il leur est possible d'intervenir dans l'élaboration d'une politique sociale, on constate qu'un peu plus du quart (si on inclut les non réponses) pensent que ces possibilités n'existent pas, et 15 disent pouvoir agir à tous les niveaux. Mais dans l'ensemble, elles croient surtout à leur intervention au niveau local (32 %) ou au niveau de l'organisme (36 %). Elles traduisent par contre

largement leurs doutes sur l'efficacité d'une action au niveau des pouvoirs publics (7 %). Si l'on essaie d'approfondir et de savoir si ces possibilités existent ès-qualité ou sont le fait de la personnalité des intéressées, on ne trouve qu'à peine un tiers à faire confiance à la profession. Un pourcentage de même importance les attribue à la personnalité, et le reste ne se prononce pas.

EN CONCLUSION.

Au terme de cette enquête il ressort qu'une nouvelle définition de la mission du Service social s'impose. L'assistant de Service social est un praticien qui a besoin de relier sa pratique à une théorie. L'ambiguïté du mot social, le manque de liaison entre le niveau du « décideur » et les professionnels, le peu d'articulation et de coordination entre les services et également dans les activités de chacun, gênent la profession pour conceptualiser son action. Et pourtant il lui faut dégager ses lois qui constitueront les fondements théoriques sur lesquels s'appuieront enseignement et pratique. Poursuivant la voie tracée par le Congrès de l'A.N.A.S. de 1972, des efforts de recherche devraient être orientés dans ce sens en tenant compte des valeurs et des principes du Service social.

RENCONTRE

Cahiers du Travailleur Social

II

AUTOMNE 1972

N° 2-3

malaise
dans
le service social

revue trimestrielle

Le « malaise » des assistantes de service social

Noëlle Courtecuisse, Assistante Sociale

Rencontre, Cahiers du Travailleur Social, automne 72, n° 2-3

« Incompris, mal payé, pris entre deux feux, la mauvaise conscience de faire la charité et le désir de changer « la société », le travailleur social est méconnu des gens « normaux » qui le prennent pour un nouveau prêtre, ou incompris de ses clients, dont il voudrait bien être aimé »⁸.

Cette opinion correspond-t-elle à celle que les Assistantes de Service Social ont d'elle-même ?⁹

Laissons-leur la parole :

Avez-vous l'impression que la société

- apprécie votre profession 17 %
- la méconnaît 76 %
- la rejette 2 %
- sans opinion 5 %

Diriez-vous que vous êtes satisfait du devenir de votre profession ?

- totalement 2 %
- à peu près 17 %
- insatisfait 50 %
- très insatisfait 22 %
- sans opinion 9 %

Quel avenir voyez-vous à votre profession ?

- doit être supprimée 0,5 %
- doit subsister sous sa forme actuelle 4 %
- doit se modifier pur subsister 93 %
- sans opinion 2,5 %

Pensez-vous que le statut social dont jouit l'assistant de Service Social soit en rapport avec :

- la durée des études faites ?
 - oui 15 %
 - non 79 %
 - sans opinion 6 %

Les responsabilités qui lui sont confiées ?

- oui 11
- non 83 %
- sans opinion 6 %

La profession d'Assistant de Service Social affronte depuis un certain temps des difficultés qui semblent atteindre ses finalités, son organisation, son efficacité.

L'Assistante Sociale actuelle est née d'une longue transformation dont les rapports avec l'évolution de la société française restent à élucider.

D'abord dame d'œuvre appelée à secourir les couches les plus défavorisés de la société, elle n'exerce pas un métier mais elle se consacre à une tâche charitable qui répond à une vocation. Progressivement, se dessine un processus qui tend à transformer en profession (statut, carrière, hiérarchie, salaire, fonction) une activité essentiellement altruiste à ses débuts.

- Il lui est demandé d'assurer une meilleure application de la législation sociale en

8 Esprit n° spécial mai-juin 1972 : « Pourquoi le travail social » page 560

9 Comme pour l'ensemble des articles que nous reproduisons dans cette revue, nous respectons la forme originale : le choix des genres (masculin/féminin), et les formulations utilisées par l'auteur·trice dans sa rédaction originale.

conseillant l'individu, en l'éclairant sur ses droits et ses devoirs.

- Le développement des sciences humaines la conduit à rechercher de meilleures techniques de relation, particulièrement sur le plan individuel.

- D'autres professions sociales naissent, plus spécialisées, la dépouillant progressivement de certaines de ses tâches.

Pendant ce temps la profession prend un caractère auxiliaire et devient dépendante d'instances qui l'utilisent sans toujours très bien la connaître.

Les concepts du « Social » évoluent et changent de dimension :

- Comment définir les droits de l'individu et de la communauté ?

- Que signifient les problèmes sociaux qui mobilisent la société à un moment ou à un autre ?

- Qui désigne les actions prioritaires requérant l'intervention du Service Social ?

Face à ces interrogations et à ces changements comment réagissent les Assistants de Service Social ?

Tout d'abord qui sont-ils ?

Ils sont environ 19 000 à exercer leur activité dans différents secteurs. Les hommes sont en très petit nombre : 0,5 % de la population générale.

Près de 60 % ont plus de 40 ans et leur âge moyen est de 42 ans. Environ une professionnelle sur deux est célibataire. Le taux de célibat se modifie avec l'âge et les plus jeunes se marient davantage que les aînées. On assiste d'ailleurs à une rupture de comportement entre la cohorte des 30-39 ans et celle des 40-49 ans. Le « modèle célibat » des plus âgées tend à

disparaître. Cependant, le pourcentage des jeunes Assistantes Sociales célibataires reste plus élevé que celui de l'ensemble des professions féminines aux mêmes âges.

Lorsqu'elle se marie une assistante sur deux épouse un « cadre supérieur » ou un membre d'une « profession libérale ». Le rajeunissement de l'âge au mariage est très marqué dans la profession et on assiste également dans ce domaine à un changement de comportement, qui pourrait correspondre à une différence de recrutement.

Les dernières promotions n'appartiennent plus au même milieu d'origine que les anciennes. Avant 1946, une assistante sur deux était issue des classes aisées de la société. Actuellement elles ne sont plus qu'environ une sur quatre.

Les familles dont elles proviennent sont relativement nombreuses environ 3,2 enfants par famille). Elles sont à dominante féminine et on trouve, particulièrement chez les jeunes un nombre important d'ainées de famille.

- 89 % ont été élevées dans la religion catholique. Un pourcentage important (57 %) a appartenu à un mouvement de jeunesse, en majorité confessionnel (80 % de celles qui ont adhéré à un mouvement) et dans une forte proportion en qualité de militante ou de responsable (plus de 1/3).
- 37 % ont terminé leurs études dans des établissements de type confessionnel avant d'entrer dans une école de Service Social.
- 35 % sont titulaires du baccalauréat complet, avec des variations suivant les classes d'âge. On retrouve une différence de niveau de base entre, par exemple, les professionnelles de 45-49 ans où 43 % possèdent le baccalauréat, et celles de 40-44 ans qui ne sont que 23 % à être

bachelières. Autrement dit, le pourcentage du baccalauréat augmente jusqu'au groupe des 45-49 ans et après une chute, il reprend sa progression régulière pour arriver chez les 25-29 ans à 51 % et à 68 % chez les 20-24 ans¹⁰. Cependant étant donné la croissance du niveau des études chez les filles à la même époque, force est de constater que le Service Social a proportionnellement moins attiré les bachelières pendant un certain laps de temps. Cette période correspond d'ailleurs à l'élargissement du choix des professions féminines qui a restreint la place qu'occupait précédemment sur le marché du travail, la profession d'Assistante de Service Social.

Près de la moitié des Assistantes Sociales en exercice possède le Diplôme d'État d'infirmière et 15 % sont titulaires d'un autre diplôme professionnel.

Toutefois, là encore, une évolution s'est produite puisque chez les jeunes de 20 à 24 ans, 20 % signalent posséder le Diplôme d'État d'infirmière et 6 % seulement chez les étudiants de la promotion 1970.

Près de la moitié des professionnelles est venue au Service Social dans un second temps :

- 36 % avait eu antérieurement une autre activité professionnelle.
- 8,5 % avait précédemment entrepris d'autres études.

Une Assistante Sociale sur quatre dit avoir quitté sa famille après l'âge de 25 ans et, parmi les Assistantes Sociales célibataires, une sur quatre déclare vivre avec ses parents.

Les Assistantes Sociales sont insatisfaites.

Elles ont l'impression très affirmée que le Service Social est généralement, sinon ignoré, tout au moins mal connu du public.

Elles se sentent sous-estimées des professionnels ou assimilés pouvant jouer un rôle de direction (médecins, directeurs de personnel). Elles paraissent profondément désabusées de leur statut social qui ne correspond selon elles, ni aux études qu'elles ont faites, ni aux responsabilités qui leur sont confiées. Bref, elles se déclarent insatisfaites du devenir de la profession telle qu'elle se pratique actuellement, et la quasi-totalité demande à ce que des modifications aient lieu.

Ce malaise est également ressenti par toutes les Assistantes Sociales. L'étude des réponses selon l'appartenance à un organisme employeur ne révèle que de très légères différences. Les agents des collectivités publiques et de l'État semblent ressentir plus profondément le désarroi de la profession, mais ceux des associations privées et des services semi-publiques signalent également, à un degré moindre, leur insatisfaction.

Les variétés d'opinion, selon l'âge des professionnels, sont quasi inexistantes. Bien sûr les jeunes traduisent plus massivement leur désir de changement, de transformation, mais les aînées les suivent de très près.

Comment expliquer ce « malaise » ?

Les Assistantes Sociales sont plongées, immergées dans les problèmes que crée aux populations l'évolution économique, sociale, politique, culturelle de la société. La confrontation journalière du rôle qui leur est imparti et de la réalité sur laquelle elles ont à intervenir, provoque chez beaucoup d'entre elles

¹⁰ A partir de 1971, le baccalauréat est exigé pour l'entrée dans les écoles de Service Social.

un conflit ; il peut naitre soit de la disproportion des besoins à satisfaire par rapport aux moyens concédés, soit de la nature de l'action recommandée par rapport à l'idée personnelle qu'elles peuvent en avoir.

Une Assistante Sociale résume ainsi en partie la situation : « Le malaise de notre profession est en partie imputable au désir qu'elle a de s'adapter aux besoins des individus et de la société sans moyens valables et sans organisation ».

L'enquête révèle une insatisfaction à divers niveaux :

1- Les structures et l'organisation des services.

Le Service Social est parti d'un effort de bienfaisance privé, puis d'une organisation des pouvoirs publics, pour mettre en œuvre une politique de prévention sanitaire et sociale. De ce fait, on se trouve en présence d'un réseau de services sociaux, tant publics que privés, extrêmement diversifiés dont les vocations primitives ne correspondent plus nécessairement aux besoins actuels. Par ailleurs, malgré de nombreux efforts entrepris pour coordonner l'action de ces divers services, force est d'en constater l'échec. On assiste à une pluralité de politiques sans coordination.

Actuellement, une Assistante sur deux est fonctionnaire, une sur quatre est attachée soit à un organisme semi-public soit à un organisme privé. Les services semi-publics, de création plus récente, sont ceux qui possèdent les plus jeunes diplômées ; les services sociaux de l'État et ceux des entreprises, le personnel le plus âgé.

La proportion d'Assistantes Sociales spécialisées est de loin la plus élevée (environ la moitié de l'effectif global), alors qu'on ne trouve que 22 % d'Assistantes Sociales polyvalentes de secteur. Ce déséquilibre est vraisemblablement

une des raisons des difficultés et de l'insatisfaction des professionnelles, car de ce fait, les secteurs géographiques sont très étendus :

- 12,5 % seulement des polyvalentes ont des secteurs de moins de 5000 habitants
- 43 % répondent aux besoins d'une population de + de 10 000 habitants.

Les structures administratives sont mal connues des intéressées et de nombreuses interventions sont commises dans l'appréciation de la hiérarchie. Cependant, on observe que 67 % ont un supérieur direct appartenant à leur profession ; les Assistantes Sociales spécialisées sont les plus nombreuses (43 %) à avoir une hiérarchie en dehors de leur profession.

L'Assistante Sociale programme le plus souvent seule ses activités, elle est rarement contrôlée en cours d'exécution ; le bilan d'activité avec le supérieur est occasionnel et peu fréquent, ce qui peut révéler tout autant un certain degré d'autonomie qu'un relatif abandon. Toutefois, il est intéressant de mesurer parallèlement comment elle accepte l'idée d'un contrôle. Il semble que si elle admet un regard sur les tâches administratives (courrier, rapport), elle est beaucoup plus réticente pour ce qu'elle considère comme l'essentiel de son travail : les contacts humains (rejet d'un contrôle des permanences sociales et des visites à domicile).

2- La médiocrité des salaires.

60 % des Assistantes Sociales interrogées déclarent recevoir un salaire mensuel inférieur à 2000 Fr. (salaire de 1970). Les Assistantes Sociales des services publics débutent au salaire le plus bas et ont les perspectives les plus restreintes, alors que celles des services semi-publics sont les mieux rétribuées.

Une forte majorité (85 %) paraît disposée à revendiquer pour de meilleurs salaires et une Assistante sur deux signale adhérer à un syndicat, notamment les agents de l'État (66 %), ce qui représente un pourcentage important comparé au taux de l'ensemble des femmes actives syndiquées.

3- L'exercice de la profession et son manque d'impact sur la société.

Ces réponses traduisent nettement le peu d'adéquation entre les fonctions remplies dans l'action actuelle et celles répondant à la fois aux besoins de la population et à la finalité de la profession.

Pensez-vous que les besoins couverts dans votre secteur de travail le sont suffisamment ?	
Oui en qualité et en quantité	7 %
Oui en qualité et non en quantité	2 %
Oui en quantité et non en qualité	7 %
Non en qualité et quantité	5 %
Autres et non réponse	9 %

Quelles sont, parmi les fonctions du Service Social, celles qui correspondent le mieux à sa vocation ?	
Intégratin des marginaux	7 %
Aide palliative et curative	5 %
Prévention des maux sociaux	37 %
Stimulation des individus et des groupes	34 %
Plusieurs fonctions	13 %
Autres réponses	4 %

Parmi ces fonctions, quelle est celle que vous remplissez le plus dans votre action actuelle ?	
Intégration des marginaux	7 %
Aide palliative et curative	5 %
Prévention des maux sociaux	37 %

Stimulation des individus et des groupes	34 %
Plusieurs fonctions	13 %
Autres et non réponses	4 %

Existe-t-il pour les Assistants Sociaux des possibilités d'intervention dans l'élaboration d'une politique sociale ?	
Oui au niveau local	32 %
Oui au niveau de l'organisme employeur	36 %
Oui au niveau des pouvoirs publics	7 %
Oui partout	15 %
Non partout	20 %
Sans opinion	7 %

Les Assistantes Sociales pensent en majorité que les besoins de leur secteur restent très largement insatisfaits quantitativement (77 %) et qualitativement (62 %).

Au niveau de la fonction intégrative et réparatrice, de franches contradictions apparaissent entre ce qui est et ce qui devrait être. On peut d'ailleurs s'interroger sur une telle attitude de rejet envers l'aide curative. Il est hors de doute que les Assistantes Sociales l'estiment en fait trop pratiquée, au détriment de l'action préventive qui, pour elles, est la « fonction privilégiée ».

Par ailleurs lorsqu'on demande aux Assistantes Sociales s'il leur est possible d'intervenir dans l'élaboration d'une politique sociale, on constate qu'un peu plus du quart (si on inclut les non-réponses) pensent que ces possibilités n'existent pas ; par contre, 15 % disent pouvoir agir à tous les niveaux. Mais dans l'ensemble, elles traduisent largement leurs doutes sur l'efficacité d'une action au niveau des pouvoirs publics. Si on essaie d'approfondir et de savoir si ces possibilités existent ès qualité ou sont le fait de la personnalité des intéressées, on ne trouve qu'à

peine 1/3 à faire confiance à la profession. Un pourcentage de même importance les attribue à la personnalité et le reste ne se prononce pas.

4- La formation.

Actuellement le nombre de candidats au D.E. de Service Social augmente proportionnellement plus rapidement que l'accroissement démographique des classes arrivant sur le marché du travail :

- au 1/1/65, on dénombrait pour les trois années sociales : 2489 candidats ;
- au 1/1/1970, ils étaient 4725.

Cette « attirance » pour la profession d'Assistant de Service Social a de nombreuses raisons, entre autres celle que signalent certains étudiants : la difficulté d'entrer dans une autre profession.

5 % des étudiants de la promotion de 1970 disent se sentir prêts au travail qui les attend, les autres signalent ne l'être que partiellement ou pas du tout.

Le Diplôme d'État de Service Social se prépare dans 49 écoles de statuts différents :

- 12 ont un statut public ;
- 2 ont un statut semi-public ;
- 35 ont un statut privé.

À l'origine, la plupart de ces écoles étaient communes avec celles des infirmières. Depuis quelques années, les modifications apportées au recrutement (niveau de base, sélection) ainsi qu'au programme, les ont amenées à se différencier. La formation des étudiants de Service Social, beaucoup plus que précédemment, est orientée entre autres vers la psychologie et la sociologie, et nettement moins vers le « médical ». Or, quels sont les problèmes principaux auxquels disent être confrontées quotidiennement les Assistantes Sociales ?

- 1/4 des motifs d'intervention concernerait les conditions de vie matérielle (ressources, logement) ;
- 1/4 les raisons de santé.

Dans ce cas, comment expliquer le souhait exprimé par de nombreuses Assistantes Sociales de ne plus avoir à intervenir dans les actions médico-sociales ? Est-ce bien à l'action qui est rejetée, ou la forme actuelle de ce travail et de son enseignement ?

L'enquête n'a pas permis d'approfondir ce point qui reste à élucider.

Par ailleurs l'étude de la question « Si vous aviez trois réformes à proposer touchant au Service Social français, que répondriez-vous ? », fait apparaître que l'intérêt se porte, en premier lieu, sur la formation. Le désir d'être davantage préparée à répondre aux besoins de l'individu, de sa famille, de la société, se dégage de toutes les suggestions, avec en plus, le souci d'une adaptation permanente. Il est demandé :

- « d'envisager une formation plus en rapport avec les nouvelles tâches » ;
- « des stages en conformité avec la théorie reçue » ;
- « une formation commune avec d'autres travailleurs sociaux » ;
- « une meilleure formation de type universitaire complétée par un perfectionnement continu » ;

Certes, le progrès des sciences humaines et l'influence des travailleurs sociaux américains ont amené les Assistantes Sociales françaises à affiner leurs méthodes de travail. Mais combien sont-elles à avoir reçu une formation particulière à l'une ou aux diverses méthodes utilisées pour mieux répondre à la fonction d'aide ?

Leur nombre varie beaucoup suivant l'organisme employeur :

Le personnel des collectivités publiques (départements, communes, établissements publics) est celui où la formation complémentaire est la plus rare (10 % de l'effectif + 2 % formés à l'encadrement), en opposition à celui de services semi-publics où elle est la plus fréquentes (19 % + 10 % formés à l'encadrement). Ces derniers sont ceux qui, proportionnellement, ont les Assistantes Sociales les mieux initiées à leur tâche, relativement les plus formées aux méthodes (environ 1 sur 5), tout en ayant également les cadres les plus préparés à leur rôle. Ils sont également ceux, avec les associations privées, à posséder le plus grand nombre d'Assistants Sociales ayant suivi plusieurs formations (7 % de leur effectif).

Elles disent « être mal », pourtant elles restent.

Le personnel de Service Social est relativement stable puisque 17 % seulement des Assistantes Sociales ayant participé à l'enquête ont occupé plus de deux postes. Il semble cependant que les changements interviennent plus fréquemment après 15 ans d'exercice ; on rencontre alors une professionnelle sur deux ayant occupé plus de deux postes.

Quant à l'abandon de la profession, l'étude des 20 dernières années révèle que 20 % seulement ont renoncé, pour des raisons diverses et peut-être transitoires, à exercer leur métier, ce qui est très faible pour une profession essentiellement féminine. D'ailleurs, à la question « actuellement, après avoir exercé cette profession, souhaiteriez-vous avoir orienté différemment votre vie ? », 68 % répondent ne pas avoir le désir d'exercer une autre profession.

Quant aux jeunes, ils disent également que la profession va mal, mais lorsqu'ils y entrent, ils poursuivent l'action des aînées.

L'image du professionnel de demain qui se dégage de cette étude est étrangement

semblable à celle des Assistantes Sociales ayant répondu à l'enquête. Certes, le profil se modifie partiellement : leurs origines sociales sont plus modestes, ils s'autonomisent plus vite, mais de nombreuses caractéristiques subsistent (féminité du recrutement, appartenance à des familles plus nombreuses que la moyenne nationale, aînées de famille, importante participation à des mouvements de jeunesse en majorité confessionnels).

Ils viennent à la profession surtout par souci de justice sociale (22 %) et par besoin d'aider les autres (16 %). Leurs aînées venaient pour les mêmes raisons mais dans un ordre inversé. Pour ces dernières, l'aide était presque exclusivement individualisée tandis que les jeunes l'entrevoyent davantage sous forme d'action collective sans d'ailleurs très bien réaliser « comment »

En fait, la similitude des réponses des étudiants de Service Social et des Assistantes en activité révèle une assez grande homogénéité. Comme elles, ils souffrent de leur manque de moyens, de la situation inférieure faite à la profession alors qu'ils souhaitent une efficacité réelle à leur action future. Ils la voudraient éducative et promotionnelle alors qu'ils s'attendent à ce qu'elle soit réparatrice.

La quasi-unanimité des étudiants pense que la profession doit se modifier pour subsister (98 %). Une proportion notable aimerait une réorientation des actions (17 % pour une concentration sur les cas individuels et 33 % pour des actions de groupe et de communauté).

À ce propos, on relève une contradiction dans les réponses : les étudiants souhaitent de préférence être formés aux actions individuelles. Sans doute faut-il mettre cette attitude en relation avec la rareté de la formation au groupe et à la communauté.

Comme les professionnels, le choix des

étudiants pour des postes de responsabilité, se porte sur des Assistants Sociaux expérimentés, qu'ils aient ou non bénéficié d'une formation supérieure. Ils repoussent les responsables non formés au Service Social qui n'auraient pas une grande expérience du « terrain ».

Que déduire de cette enquête ?

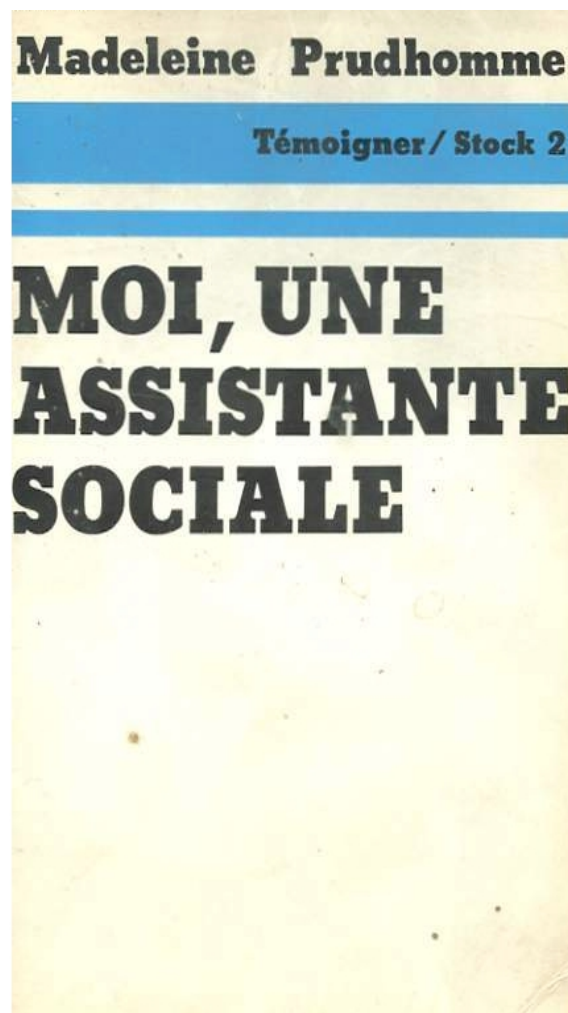
Les Assistantes de Service Social ont pris conscience des multiples imperfections de leur profession et semblent désireuses de ne pas sombrer dans le rituel ; elles souhaitent se transformer et envisager leur adaptation permanente au monde actuel.

L'ambiguïté du mot « social », la désuétude d'une pratique basée surtout sur l'expérience et conditionnée par des valeurs morales, l'absence d'une définition objective du champ social et de l'action sociale, conduisent la profession à une impasse.

Pour sortir de cet état, il semble qu'il faille remettre de l'ordre dans les actions entreprises, élargir celles menées traditionnellement, contrôler l'efficacité des services, affiner les « outils » de travail.

Le Service Social a besoin de conceptualiser son action. Il lui faut pour cela dégager des lois qui constitueront les

fondements théoriques sur lesquels s'appuieront enseignement et pratique. Des efforts de recherche devraient être orientés dans ce sens en tenant compte des valeurs et des principes du Service Social.



**« Les assistants de service social.
Contribution à la sociologie d'une
profession »
par Noëlle Courtecuisse et Lucien Brams.
Publication I.N.S.E.R.M. 1972**

Les caractéristiques personnelles et familiales des assistantes sociales (Extraits du Chapitre 1)

Dans ce chapitre on a cherché à obtenir une photographie aussi exacte que possible des assistantes sociales en activité en étudiant l'âge, la situation de famille, l'origine sociale, le niveau d'études, et en essayant de mettre en évidence les faits marquants qui ont pu avoir une influence sur leur orientation professionnelle.

Outre les comparaisons entre professionnelles d'âges divers, de services et de fonctions variés il a été procédé sur plusieurs points à une confrontation avec d'autres professions féminines

Age

Près de 60 % des Assistantes Sociales ont plus de 40 ans, et l'âge moyen de la profession est d'environ 42 ans.

La répartition des "moins de 40 ans" varie peu entre les Assistantes Sociales et les autres femmes actives. Par contre, des écarts existent

chez les "plus de 40 ans". La cohorte des 40 - 49 ans est proportionnellement plus nombreuse chez les Assistantes Sociales (31 %) que chez les femmes actives (25,5 %) alors que celle des "plus de 50 ans" est moins importante.

Situation de famille

Situation de famille	Assistants sociales	Professions medico-sociales Cadres moyens	Institutrices	Ouvriers spécialisés manœuvres	Cadres moyens féminins	Cadres supérieurs féminins
Célibataires	52	47	37	22	34	35
Mariées	43	47	59	61	56	55
Veuves	3	3	2	12	5	5
Divorcées	2	3	2	5	5	5
	100	100	100	100	100	100

Les professions médico-sociales, dont relèvent les Assistantes Sociales, sont celles où l'on rencontre le plus grand nombre de femmes célibataires (47 %), en opposition à la catégorie des ouvrières où elles sont le moins nombreuses (22 %).

Par ailleurs, on retrouve chez les Assistantes Sociales les mêmes constatations qu'au tableau précédent : un taux plus élevé de célibataires chez les filles de cadres supérieurs (57 %), que chez les filles d'employés (41 %).

Le taux de célibat des Assistantes Sociales se modifie avec l'âge. On assiste à une rupture de comportement entre la cohorte des 30 - 39 ans et celle des 40 - 49 ans. Le "modèle célibat" de ces dernières tend à disparaître. Cependant, si l'on compare le taux des jeunes Assistantes Sociales avec ceux des autres catégories socio-professionnelles, on constate qu'il reste plus élevé que dans l'ensemble des professions féminines aux mêmes âges.

Quelle interprétation donner à ce comportement ?

Il est prouvé que "plus la femme a une activité qualifiée, moins elle a de chance d'être finalement mariée" mais cela vaut pour beaucoup d'autres femmes actives. Peut-on en conséquence, dire avec L. ROUSSEL que "le mariage ne constituerait donc pas du moins pour certaines femmes, un objectif universel et pour ainsi dire naturel. L'opinion reconnaît d'ailleurs à certaines catégories, une sorte de droit au célibat : Professeurs, Institutrices, Assistantes Sociales peuvent renoncer au mariage sans encourir de réprobation ou susciter l'étonnement".¹¹

Age au mariage

Le rajeunissement de l'âge au mariage est beaucoup plus marqué chez les Assistantes Sociales que dans l'ensemble de la population féminine française.

En une vingtaine d'années on observe dans cette profession une baisse de l'âge moyen au mariage de plus de 5 ans, alors qu'elle est de quelques mois seulement pour la population féminine en général.

A quoi correspond un tel changement de comportement ?

Signifie-t-il une évolution du modèle traditionnel de l'Assistante Sociale, c'est-à-dire la transformation d'une "profession-vocation" en « profession-métier »? ou bien est-ce l'indice d'un recrutement différent les jeunes cohortes n'ayant pas le même milieu d'origine que les anciennes.?

Avant 1946, les assistantes sociales se rapprochaient beaucoup plus des classes aisées qu'actuellement. Depuis 1960, les femmes exerçant une profession libérale ou occupant un poste de cadre ont une évolution différente et leur âge au mariage, loin de décroître, est en légère augmentation ; celui des assistantes sociales, en se réduisant, s'identifie donc davantage à celui des employés et cadres moyens.

Profession du conjoint

Lorsqu'elle se marie, l'Assistante Sociale s'allie davantage aux professions socialement supérieures à la sienne (près de la moitié des conjoints est cadre supérieur ou exerce une profession libérale, alors qu'à peine le 1/4 est cadre moyen).

Quelle que soit la génération, une Assistante Sociale sur deux semble choisir son époux dans une catégorie sociale supérieure à la sienne.

Chez les plus jeunes, la proportion qui s'est unie à une catégorie supérieure est de 42 %, mais les 10 % indéterminés correspondent aux maris étudiants qui, dans quelques temps, viendront grossir ce groupe. Seule la cohorte des 30 - 39 ans diffère un peu de l'ensemble, avec un pourcentage légèrement moindre (40 %).

11 Louis Roussel "La nuptialité en France, précocité et intensité suivant les régions et les catégories socio-professionnelles" *Population* n° 6 novembre-décembre 1971

Charges familiales

Pour 465 ménages, on compte 1 047 Enfants (534 garçons, 513 filles) soit me moyenne de

2,25 %. 62 % de ces enfants sont agés de plus de 6 ans et 11 % moins de 3 ans

**Tableau 9 -
Nombre d'enfants, légitimes ou adoptés, chez les Assistantes Sociales
(Mariées et Célibataires)**

	Sans enfants		Un enfant		Deux enfants		Trois enfants		Total
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	
Assistants sociales									
Mariées	145	24%	189	32%	189	32%	72	12%	595
Célibataires			13		1		1		15
	145		202		190		73		610

Résidence

Dans l'ensemble, les Assistantes Sociales appartiennent plus au monde urbain que rural (64 % d'entre elles habitaient dans des villes de plus de 10.000 habitants avant leurs études). Alors qu'elles étaient 34 % à résider dans des communes de moins de 10,000 habitants avant

leurs études, elles ne sont plus que 22 % à y habiter actuellement. Même en tenant compte de l'urbanisation du pays, on peut donc dire qu'il y a, dans cette profession, désaffection pour le secteur rural à l'avantage des villes de moyenne et de grosse importance.

Origine sociale

Profession	Père %	Grand-père paternel %	Grand-père maternel %
Agriculteurs	10,6	24	23
Ouvriers agricoles	0,2	1	1
Ouvriers	7,3	8	7
Employés	15,7	9	9
Cadres moyens	8,3	3	3
Commerçants artisans	17,5	19	20
Cadres supérieurs	22,1	7	8
Professions libérales	14,3	12	13
Indéterminée et sans profession	4	17	16
	100	100	100

La confrontation des professions des deux générations fait ressortir une certaine constante sauf pour les Agriculteurs et les cadres supérieurs où l'on enregistre des différences :

- chez les Agriculteurs, on constate une baisse qui va dans le sens de l'exode rural,
- et chez les Cadres Supérieurs, une progression, signe d'une ascension sociale.

De plus, par rapport à la profession de leur père, 8% des Assistantes Sociales présentent une relative homogénéité sociale (8 % sont filles

de cadres moyens) alors que plus de la moitié ont une situation socialement supérieure et 36% une situation inférieure.

Évolution des origines sociales des assistantes sociales

suivant l'année d'obtention du diplôme d'État de Service Social en relation avec l'évolution des catégories socioprofessionnelles (sexe masculin) aux divers recensements

Catégories socioprofessionnelles des pères	Diplôme obtenu avant 1946	Diplôme obtenu entre 1946-1959	Diplôme obtenu après 1960	Etudiants de 1 ^{re} année 1970
Agriculteurs, ouvriers agricoles	10%	10%	13%	14%
Ouvriers, employés, personnel de service, cadres moyens	20%	33%	38%	43%
Commerçants, artisans, cadre supérieur, professions libérales	64%	54%	46% 1%	41%
Autres (non précisé)	6%	3%	3%	2%
	100%	100%	100%	100%

Ces chiffres mettent en évidence l'évolution des origines sociales des assistantes sociales qui se recrutent actuellement, bien plus qu'avant 1946, dans les milieux plus modestes de la société. Même si l'on tient compte de l'accroissement du nombre d'ouvriers observé lors des derniers recensements, on rencontre aujourd'hui chez les Assistantes Sociales une proportion plus grande de filles d'ouvriers, employés, cadres moyens, qu'avant 1946. Cette tendance se retrouve chez les filles d'agriculteurs, dont le pourcentage croît alors que l'ensemble de la population agricole diminue régulièrement.

Par contre, dans les classes sociales plus aisées, on assiste au phénomène inverse ; avant 1946, environ une Assistante Sociale sur deux était fille de cadre supérieur ou de père exerçant une

profession libérale, alors qu'actuellement elles sont un peu plus d'une sur quatre. Ce changement peut-il s'expliquer par l'évolution des études chez les filles et par les différences d'attitudes de la société envers le travail féminin? La profession d'Assistante Sociale était autrefois une des rares activités féminines tolérées par les familles appartenant aux classes plus élevées de la société. Actuellement où le travail de la femme est devenu courant, et où la rémunération professionnelle loin d'être décriée est valorisée et revendiquée, elle n'est qu'une profession salariée parmi d'autres. Par ailleurs, l'éventail de choix des professions féminines étant actuellement beaucoup plus large, celle d'Assistante Sociale occupe en conséquence une place plus restreinte sur le marché du travail.

Profession de la Mère

Globalement 71 % des mères d'Assistantes Sociales ne travaillent pas. L' étude suivant les générations montre peu de changement (69 % chez les Assistantes Sociales âgées de moins de 30 ans).

Les catégories socio-professionnelles des mères actives subissent les mêmes changements que celles des pères : légère augmentation du nombre de mères ouvrières et employées.

Taille de la fratrie

Les enfants uniques sont proportionnellement moins nombreux dans les familles dont sont issues les Assistantes Sociales (18,8 %) que dans la population en général. Ces familles ont au

total 4 345 enfants, soit une moyenne de 3,2 enfants par famille. L'observation de cette moyenne suivant des générations d'Assistantes Sociales, révèle une constante.

Seule la génération des 40 - 49 ans diffère un peu des autres tout en étant supérieure à la moyenne nationale (environ 2,4 enfants par famille).

On retrouve, comme chez les étudiants en Service Social, un nombre assez important d'ainées de famille, Si l'on exclut les 18 % de filles uniques, on remarque qu'environ 37 % sont des ainées. Quel que soit l'âge de l'Assistante Sociale, le pourcentage de filles ainées dans les diverses promotions varie peu, on note toutefois un renforcement de cette tendance chez les plus jeunes.

Climat familial

Dans quelle religion l'Assistante Sociale a-t-elle été élevée ?

	Effectif	Pourcentage
Catholique	1210	89
Protestant	58	4
Autre	67	5
Aucune	64	5
Non réponse	21	1,3
	1363	100

Style d'éducation reçue

	Effectif	Pourcentage
Plutôt laissez faire	69	5
Plutôt autoritaire	714	52
Plutôt démocratique	479	35
Autre	67	5
Non réponse	34	3
	1363	100

Plus de la moitié des Assistantes Sociales déclare avoir reçu une éducation de style plutôt autoritaire ; on observe toutefois quelques différences suivant les générations. Chez les jeunes, la proportion d'éducation autoritaire

est tout en restant relativement importante l'est moins que chez les ainées.

Cependant, si l'on tient compte des changements intervenus dans l'éducation des enfants depuis une vingtaine d'années, ces

différences sont bien peu marquées ; aussi, peut-on dire, en dehors des considérations d'âge, qu'un important noyau d'Assistantes

Sociales ressent son appartenance à un milieu familial plutôt rigide et austère.

Diplômes obtenus

Niveau d'instruction

Avant 1971, aucun titre n' étant exigé pour se présenter à l'examen d'entrée des Ecoles de Service Social, le niveau scolaire est hétérogène.

Le nombre d'Assistantes Sociales bachelières a subi des variations suivant les classes d'âge. On assiste à une modification du niveau de base entre les professionnelles de 45 à 49 ans et celles de 40 à 44 ans, Autrement dit, le pourcentage des baccalauréats augmente jusqu'à la classe des 45 - 49 ans et, après une chute, il reprend sa progression régulière. Etant donné la croissance du niveau des études chez les filles à l'échelon national, durant cette période, force est de constater que le Service Social a proportionnellement moins attiré les bachelières, durant un certain laps de temps.

D' autre part, si l'on étudie le niveau scolaire en fonction des origines sociales des Assistantes Sociales, on trouve proportionnellement plus de bachelières chez les filles d'ouvriers (39 %) et les cadres moyens (41 %), que chez celles dont le père exerce une profession libérale (31 %). Il

semble évident que, pour les premières, cette profession constitue une promotion alors que, pour les autres, l'élargissement du choix des professions féminines les fait s'orienter davantage vers d'autres métiers.

37 % des Assistantes Sociales ont fait leurs études dans des établissements de type confessionnel. Ce pourcentage correspond à celui de la population féminine française dans les tranches d'âge considérées. En effet, en 1945, environ 45 % des filles scolarisées dans le secondaire fréquentaient des écoles libres et, en 1965, il y en avait 26 %. Les Assistantes Sociales étaient 37 % dans la cohorte des 40 à 49 ans et 26 % dans celle des 20 à 29 ans.

Par ailleurs, les variations qui apparaissent suivant les catégories sociales sont le reflet de la population française en général : le pourcentage le plus bas de fréquentation d'établissements privés appartient aux filles d' ouvriers (11 %) et ce sont les classes les plus aisées et le milieu agricole qui ont le pourcentage le plus élevé (44 et 48 %).

Les diplômes professionnels

Paramédicaux	Effectif	Pourcentage
DE infirmière	661	48,5
DE sages femmes	1	0,1
DE puéricultrice	7	0,5
Autres	694	50,9
Total	1363	100
Autres diplômes		
Monitrice enseignement ménager	12	1
CAP, brevet secrétariat	43	3
Divers	161	12
Aucun	1167	84
Total	1363	100

Près de la moitié des assistantes sociales en exercice possède le DE d'infirmières et 15% environ sont titulaires d'un autre diplôme professionnel. Toutefois, l'examen des classes d'âges permet de révéler l'évolution produite. Alors que la moitié des aînées possédaient le D.E. d'infirmières, il n'y en a plus que 20 % chez celles de 20 à 29 ans et 6 % chez les étudiants.

Ce changement, survenu bien avant la réforme de l'enseignement du Service Social de 1969 supprimant la première année mixte avec les infirmières, est vraisemblablement la conséquence de prises de positions de certaines écoles souhaitant une formation sociale distincte de celle des paramédicaux.

D'autre part, la remarque relative au diplôme d'infirmière: vaut également pour les autres diplômes professionnels qui connaissent la même régression.

Si l'on étudie les diplômes professionnels en fonction des origines sociales, on observe me plus grande fréquence de diplômes

paramédicaux chez les filles d'agriculteurs (53 6%), de commerçants artisans (43 %), que chez les filles d' ouvriers (32 %) ou de cadres moyens (34,5 %).

Changement d'orientation

Interruption d'autres études pour entrer à l'Ecole de Service Social : la faiblesse des effectifs des diverses études entreprises avant l'entrée à l'Ecole de Service Social et des raisons d'abandon ne permet aucune interprétation.

Interruption d'une activité professionnelle	Effectif
Pour l'attrait de la profession d'assistante sociale	26
Echec	18
Manque d'intérêt	17
Difficultés financières	11
Autres et non réponse	46
Total	118

Près de la moitié des Assistantes Sociales actuellement en exercice ne sont venues au Service Social que dans un second temps. Plus du 1/3 de l'ensemble avait eu une activité antérieure, dont la moitié durant un laps de temps assez long : plus de 5 ans.

Si l'on examine ces données suivant l'âge, on trouve une nette évolution, puisque 58 % des Assistantes Sociales âgées de plus de 60 ans avaient occupé auparavant un autre emploi,

alors que dans la tranche de 20 à 29 ans, le pourcentage n'est que de 13 %.

Après 1946, on observe la venue plus nombreuse au Service Social d'Assistants Sociales ayant eu une autre profession (42 %). Sans doute s'agit-il en partie d'auxiliaires sociales ayant régularisé leur situation professionnelle après la guerre de 40 - 45. Le pourcentage a baissé après 1960 (30 %), et actuellement les étudiants de Service Social (3^e année 1970) ne sont que 15 % à avoir occupé

un autre emploi, avant d'opter pour la

profession d'Assistant de Service Social,

Appartenance des Assistantes Sociales à des mouvements de jeunesse

Comme chez les étudiants en Service Social on retrouve un pourcentage élevé (57 %) d'Assistants Sociales ayant appartenu à un mouvement de jeunesse, en majorité confessionnel (81 % de celles qui adhéraient à un mouvement), et, dans une forte proportion, en qualité de militante et responsable : plus du

1/3 de l'ensemble des Assistantes Sociales en service.

Si l'on étudie plus spécialement, en raison de son importance, l'appartenance confessionnelle du mouvement en fonction de l'âge des intéressées, on remarque une relative permanence dans l'attitude des générations.

Appartenance à des assistantes sociales à des mouvements de jeunesse		
Oui	57	Dont en %
		Adhérentes 18
		Militantes 13,5
		Responsables 25
		Non précisé 0,5
Non	41	
Non réponse	2	
Total	100	

Caractéristiques du mouvement	Pourcentage
Laïque apolitique	12
Politique	2
Confessionnel	81
Plusieurs réponses	4
Non réponses	1
Total	100

Chez les étudiants en Service Social, un pourcentage légèrement inférieur (66 %) avait été constaté, Toutefois, si l'on admet qu'au cours de ces dernières années les mouvements

de jeunesse de type confessionnel ont perdu de leur importance, cette régression marquerait non seulement une constante mais une augmentation.

Age de la vie indépendante

Une Assistante Sociale sur quatre dit avoir quitté sa famille après l'âge de 25 ans et une sur dix déclare n'avoir jamais eu de vie indépendante. Mais sur ce point, comme sur beaucoup d'autres, des différences existent entre les générations, Ainsi, 20,5 % des Assistantes

Sociales âgées actuellement de 20 à 24 ans vivent chez leurs parents, alors qu'au même âge, 66,5 % de celles ayant actuellement plus de 60 ans s'y trouvaient toujours.

Parmi les Assistantes Sociales célibataires, 1/4 (soit 13 % de l'ensemble) déclare vivre avec ses

parents ce qui revient à dire, si l'on rapporte ce pourcentage à celui des Assistantes Sociales qui n'ont jamais quitté leur famille, que 2% d'entre

elles, après avoir mené une vie indépendante, sont ensuite retournées au foyer familial.

Numéros de *Les temps du social (nouvelle série)* accessibles sur le site du GREHSS

N° 1 : « Boubou (1950-1962) : un centre social dans un bidonville algérien durant la guerre d'Algérie » (Henri PASCAL) juin 2016

N° 2 : « Eléments sur les débuts de la Fédération des centres sociaux en Provence » (Dossier documentaire) novembre 2016

N° 3 : « Recherche sur les pratiques professionnelles des assistantes de service social à Marseille de 1945 à 1965 » (plusieurs auteurs) février 2017

N° 4 : « Bénévoles et professionnels dans l'histoire du travail social » (Henri Pascal et Jacqueline Félician) juin 2017

N° 5 : « Alger 27 mai 1956 : assistantes sociales réquisitionnées pour une opération de police » (Henri Pascal) décembre 2017

N° 6 : « Les sages femmes et les infirmières, des agents de médicalisation dans le département des Bouches du Rhône au XIXe siècle » (Soizic Morin) juin 2018

N° 7 : « Dossier documentaire Alice Salomon » mai 2019

N° 8 : « Sur la polyvalence de secteur » (Lucienne Chibrac) décembre 2019

N° 9 : « Le service social en mai 1968 : le mouvement et l'onde de choc dans la formation » (plusieurs auteurs) janvier 2020

N° 10 « Un regard sur l'histoire de la méthodologie d'intervention des assistantes de service social » (Henri Pascal) mars 2020

N° 11 « Genèse du livre *Méthodologie d'intervention en travail social* » (Cristina De Robertis) juin 20

N° 12 « Mathilde Du Ranquet une aventurière du quotidien » (François Guerenne) octobre 2020

N° 13 « Le rapport Bianco Lamy » (Yves Fau-coup) décembre 2020

N°14 « Le service social des prisons » (dossier documentaire) mars 2021

N° 15 « L'OSE à Marseille pendant est après la guerre » mai 2021

N° 16 : La Formation en « alternance » dans les écoles de service social dans l'entre-deux-guerres

N° 17 : Retour sur l'émergence et la formation de la profession d'infirmière, du XIX^e. au XX^es.

N°18 : Le Travail social avec les groupes, de son émergence à son développement. Des années 1960 aux années 1980

N°19 : Repères historiques sur les écoles de service social par C. Braquehais

N°20 : Retour sur l'affaire D'escrivan

N° 21 : Les assistantes sociales en 1951 : une enquête de l'INED

N° 22 : La réforme de la formation de 1980, aboutissement et basculement pour le modèle de professionnalisation des Assistant.e.s de Service Social (ASS)

Les Temps du Social est la revue du Groupe de Recherche en Histoire du Service Social (GREHSS). Sa parution est irrégulière. Son objectif est de publier des documents éclairant sur l'histoire du service social ou des recherches sur ce thème.

Comité de rédaction : Belliard, Corinne M., Blanchard Nathalie, Lechaux Patrick, Ollivier Elisabeth, Pascal Henri, Thévenet Laurent.

Les articles publiés dans la revue n'engagent que leurs auteurs.

Tous les numéros de la revue sont accessibles sur le site du GREHSS www.grehss.fr
Adresse Internet : greh.servicesocial@orange.fr

Pour toute correspondance écrire :
GREHSS c/o ANAS
15 rue de Bruxelles – 75009 Paris